

Le Solidaire



Journal de la Section CGT Energie des Retraité(e)s et Veuves 86/79

Janvier 2024 – N° 58

Bien vivre Ensemble en 2024

Nous venons de tourner la page de 2023.

Une année marquée par des crises : économique, sociale et politique, démocratique, climatique.

Une année 2023, dont les 6 premiers mois ont vu se développer des luttes fortes, unitaires, longues contre la réforme des retraites.

Nombreux ont été les Retraité(e)s à y avoir participé, non seulement par solidarité avec les salariés actifs, mais sur la base d'un grand mécontentement général et spécifique à notre catégorie : Pouvoir d'achat, accès à la Santé, Services Publics de proximité, bien vieillir, etc...

Nous pouvons être fier de notre engagement.

Tout cela montre bien que la Retraite n'est pas une situation « hors-sol », protégée dans un monde de reculs sociaux.

Nous ne sommes ni privilégié(e)s, ni un simple coût pour la Société.

Nous sommes à part entière partie prenante des décisions politiques, des évolutions... Citoyens très souvent « actifs » auprès de nos familles pour aider, dans les Associations ou comme passeurs d'expériences et de valeurs.

Continuons en 2024 à affirmer notre place, notre présence, nos besoins en général et spécifiques en particulier.

Nous avons aussi de multiples raisons pour rester « actifs » syndicalement sur les questions de Société, sur la place et le rôle des Retraité(e)s dans la Société :

◆ **Que ce soit en termes de Pouvoir d'Achat.** Vos signatures très nombreuses, en bas de notre pétition, ont permis une augmentation de 5,3 % de nos pensions au 1^{er} janvier 2024. Même si le compte n'y est pas, continuons...

◆ **Que ce soit sur les questions de Santé.** Pour la seconde année consécutive, l'espérance de

Eh Dit Oh

vie en bonne santé a reculé dans notre pays. 7^{ème} puissance économique mondiale, la France doit faire le choix de l'Humain, plutôt que celui du sur-armement par exemple.

◆ **Que ce soit pour des Services Publics** accessibles, de proximité, dans le rural, mais aussi maintenant dans l'urbain.

◆ **Que ce soit pour la Planète, l'environnement, le climat et les questions énergétiques qui y sont liées.** Le Capitalisme exploite de la même façon les hommes et la planète au risque d'une catastrophe pour tous.

◆ **Que ce soit pour la Paix**, si menacée de partout aujourd'hui (38 conflits en cours dans le monde).

La CGT Retraité(e)s et Veuves de l'Énergie Vienne/Deux-Sèvres est sur tous les fronts, « on lâche rien », mais nous avons besoin de vous pour avancer vers le progrès social, humain auquel nous aspirons tous.

C'est l'engagement de chacun qui fera que 2024 soit une année du bien vieillir et du bien vivre ENSEMBLE

La Section Retraité(e)s – Veuves de l'Énergie 86/79

BELLE ANNÉE 2024



*Meilleurs vœux
à Toutes et à
Tous*

Que cette nouvelle Année soit plus que jamais marquée par la Solidarité, la Fraternité, la Justice Sociale, la Paix pour construire ensemble un avenir meilleur.

OSCAR arrive!!! C'est quoi ?

Offre de Service Cordonnée pour l'Accompagnement de la Retraite

Le Gouvernement, pour palier aux manques de place en EHPAD, a décidé dans le cadre de sa politique du "Bien vieillir à domicile", de mandater le Régime Général de Retraite CARSAT pour mettre en place un plan nommé "OSCAR".

L'objectif est de prévenir la perte d'autonomie et favoriser le maintien à domicile, d'où la notion "d'accompagnement de la retraite".

Ainsi les Caisses de Retraite du Régime Général (CARSAT, MSA) financent l'action sociale, en fonction d'une enveloppe prélevée sur leurs recettes, donc sur les rentrées de cotisations sociales.

Mais pourquoi la CNIIEG ne finance-t-elle pas l'action sociale liée aux aides ménagères, à la téléassistance, etc...?

C'est un décret de 1955 qui impose à la CCAS de prendre en charge le financement de l'action sociale, en lieu et place de notre Caisse de Retraite, la CNIIEG. La CCAS a obligation de respecter les règles nationales générales. Donc, dans les IEG, la CCAS devra mettre en œuvre et appliquer ce nouveau plan OSCAR.

Qui est concerné ?

Les Bénéficiaires, actuels et futurs, en vue d'une participation financière sur les aides ménagères, la téléassistance CARSAT-MSA ou CCAS par le Plan d'Action Personnalisé (PAP).

◆ A ce jour, le PAP est évalué, selon les besoins de la personne sans dépasser un nombre d'heures mensuel.

◆ OSCAR sera évalué par un organisme extérieur privé, en fonction du niveau de dépendance de la personne dans la grille GIR (Groupe Iso Ressources) : les GIR 1 à 4 seront dirigés vers une demande APA (Aide Personnalisée à l'Autonomie, financée par les conseils départementaux), les GIR 5 et 6, pour les moins dépendants, seront dirigés vers CARSAT ou CCAS.

Finalités : Vous l'avez compris, le but est de réduire la participation des Caisses de retraite financées par les cotisations sociales, pour les transférer vers les Départements dont les recettes sont issues des impôts et taxes, en sachant que chaque département n'a pas la même politique sociale en direction des personnes âgées. Ainsi la Vienne, par exemple, est classée à l'avant dernière place nationale, quant au budget consacré aux personnes âgées !

Il est temps de prendre en compte les revendications de la CGT sur l'autonomie :

◆ La "Branche autonomie" nouvellement créée par le Gouvernement et non financée à ce jour, doit être comprise dans la "Branche maladie" d'une **Sécurité Sociale intégrale**, en supprimant les exonérations de cotisations (85 Milliards/an) au lieu d'être financée par les impôts et taxes, tel que la CSG ;

◆ Créons un grand **Service Public national de l'autonomie** ;

◆ Créons les **emplois nécessaires** pour répondre aux besoins du grand âge (Besoin estimés à plus de 100 000 emplois).

Maison ou Centre de Santé. Quelle différence ?

Les termes peuvent sembler similaires, donc cela mérite quelques explications.

La santé en France est en grande difficulté pour répondre aux besoins de la population. Qui ne s'en est pas aperçu ! Le manque de médecins généralistes et spécialistes, l'inégalité de leur répartition sur le territoire posent problème.

Dans leur fuite en avant pour ne rien changer à un système en faillite, les Pouvoirs Publics mettent en place des "Maisons de Santé". Une mutualisation des moyens, oui mais.... !

Les Maisons de Santé sont des cabinets de groupes de professionnels médicaux et/ou paramédicaux libéraux bénéficiant de locaux souvent publics et de personnels mutualisés.

Le mode de fonctionnement reste entièrement libéral, avec la rémunération à l'acte, le dépassement d'honoraire, notamment chez les spécialistes, mais aussi chez les généralistes qui, devant le refus du Gouvernement d'augmenter les consultations, ont quitté le secteur 1 pour être transférés au secteur 2 et prendre leur propre tarif.

Mais combien de Maisons de Santé n'ont que les murs, financées par des aides publiques ; Elles n'ont pas ou peu de professionnels pour répondre aux besoins de la population.

Une alternative, peu connue certes, mais de plus en plus d'actualité : **les Centres de Santé**, héritiers des anciens "dispensaires".



La grande différence entre les Maisons et les Centres de Santé est que dans ces derniers, les médecins, les paramédicaux et les autres personnels, **sont salarié(e)s**.

Cela règle le problème du tiers-payant, du dépassement d'honoraire, etc... donc de fait, allège les dépenses des mutuelles ou reste-à-charge du patient qui n'a pas de mutuelle. C'est une collectivité locale, une mutuelle, une association, un hôpital qui en est le gestionnaire. C'est le cas du CHNDS de *Faye l'abesse* (79) ou du quartier des Trois Cités à *Poitiers* .

Pour aller dans le sens de la Constitution qui prévoit "**La Nation garantit à tous.... la protection de la santé....**", il manque la volonté politique, afin que l'État joue son rôle protecteur et non pas incitateur au libéralisme dans le cadre du "marché" de la santé.

Le droit à la santé est une des principales revendications de la CGT.

Les retraité(e)s dans le mouvement syndical

La pandémie a permis de mettre en lumière des enjeux de Société, que le mouvement des retraites de 2023 ou celui des Gilets jaunes auparavant avaient confirmé, dont les problématiques sociales spécifiques des retraité(e)s : niveau des pensions, santé-protection sociale, Service Public, prise en charge solidaire de la dépendance, mode de vie à la retraite, dignité, etc...).

Depuis 2021, l'inflation galopante impacte gravement le niveau de vie et sème l'inquiétude ; Ainsi, le **pouvoir d'achat est devenu la préoccupation centrale**.

La consultation nationale, organisée par l'Union Confédérale Retraités - CGT sur le thème « *De quoi ai-je besoin pour vivre dignement ?* », confirme cette situation. Elle démontre, une fois de plus, l'aggravation des conditions de vie des retraités, en général, et des femmes retraitées et veuves, en particulier, découlant des choix des gouvernements successifs.

Vivre dignement sa retraite :

Les retraité(e)s expriment des aspirations générales, mais aussi des besoins spécifiques, tels que le droit à une retraite décente, le droit à la santé, aux services publics de proximité, etc...

Les retraité(e)s sont une cible d'économies gouvernementales et on constate une accélération de leur paupérisation. **Il faut refuser une nouvelle cure d'austérité qu'on veut nous imposer.**

Les retraité(e)s des IEG :

La défense de notre régime particulier de retraite, de notre statut, revêt une grande attention compte tenu que la suppression des régimes spéciaux (dont la CNIEG), refait surface.

Tarif-agent, Activités Sociales CCAS, Santé CAMIEG et complémentaire retraité(e)s SOLIMUT, remise en cause des pensions de réversion, le bulletin de pension papier etc... sont autant de conquis à défendre maintenant et dans un avenir proche.

Il est donc impératif de pérenniser notre cadre statutaire actuel.

Des luttes nécessaires :

Dans la bataille contre la réforme des retraites, les luttes et les mobilisations ont été à un niveau exceptionnelles, y compris chez les retraité(e)s.

Les syndicats sortent renforcés de cette bataille, 50000 adhésions à la CGT. A contrario le Président *Macron* en sort affaibli avec le passage en force de la réforme des retraites à grands coups de 49/3, ou encore la dernière loi immigration passée grâce à des alliances avec la droite et l'extrême-droite, ou son remaniement ministériel « à droite toute... ».

Plus que jamais aujourd'hui, les revendications des retraité(e)s sont légitimes :

Partout où des colères s'expriment, elles se traduisent en luttes sociales. Prenons donc sans tarder les initiatives nécessaires pour faire face aux enjeux que sont les nôtres.



Pourquoi le syndicalisme CGT Retraité est utile ?

Le syndicalisme retraité est un terrain d'expression, un lieu qui favorise les rencontres et les échanges d'idées. C'est aussi être acteurs et décideurs pour défendre des valeurs fondamentales, comme le respect des droits de chacun et des libertés, la solidarité. C'est être efficace en conciliant contestation, proposition et négociation.

Pourquoi être syndiqué à la retraite ?

Le syndicalisme retraité propose à chacun(e) de s'inscrire dans la défense de ses revendications. Être syndiqué(e) à la retraite, permet de se battre pour des droits fondamentaux la santé, la protection sociale, le niveau des pensions pour **vivre dignement**.

Renforcer notre syndicalisme.

Le syndicalisme **CGT** permet de s'exprimer, de faire valoir ses idées, de réfléchir collectivement. C'est un espace d'écoute et une source d'informations précieuses sur vos droits : CNIEG, CAMIEG, CCAS, SOLIMUT.

Etre syndiqué, c'est aussi avoir des informations régulières avec notre presse syndicale : Energies Syndicales, Vie Nouvelle, Ensemble ...

L'engagement et l'activité syndicale ne doivent pas s'arrêter lors du départ à la retraite, les questions économiques et sociales demeurent.

Agir avec la CGT, c'est sortir de son isolement, c'est participer à un rapport de force susceptible de faire avancer les revendications, c'est se donner confiance pour aller plus loin.

En 2023 par exemple, les actions, les mobilisations des retraités ont payé. Nous avons ENSEMBLE obtenu 5,3 % au 1^{er} janvier 2024, alors que le Gouvernement visait une augmentation de 2 à 3 % maxi.

Ces avancées sont le fruit de nos mobilisations et de nos luttes.

Vous êtes toujours plus nombreux à participer activement à ces mobilisations. Beaucoup s'inquiètent pour leur avenir, mais ne sont pas syndiqués.

Le renforcement du syndicalisme retraité est une question essentielle pour gagner.

Nous vous proposons de rejoindre la CGT dans l'adhésion et dans l'action, afin d'améliorer vos conditions de vie et construire une société plus juste.

Venez renforcer notre syndicalisme spécifique de l'Énergie pour une CGT plus forte et plus active, grâce à votre engagement.

« On ne lâche rien ! »

BREVES

Violences d'Extrême Droite à Poitiers

"Le ventre est encore fécond d'où a surgi la bête immonde" (Bertold BRECHT)

Les violences impliquant des militants d'extrême Droite se multiplient sur tout le Territoire.

Loin d'être des phénomènes isolés, ces menaces de mort, tags et injures racistes et autres tentatives de ratonnades, comme à *Romans-sur-Isère*, montrent une extrême Droite décomplexée. De la parole aux actes, celle-ci prétend défendre une France menacée par "l'invasion des flux migratoires", "l'ensauvagement" de la Société et entend mener une guerre civile au nom du "choc des civilisations".

Ces faits ignobles sont rendus, hélas possibles, par les discours de certains médias possédés par le milliardaire BOLLORE.

Ainsi à *Poitiers*, plusieurs jeunes militants de Gauche ont été agressés chez eux par des nervis de l'Action Française, vieux groupe royaliste qui s'était illustré avant guerre par la virulence de ses campagnes antisémites. Prévenue, la Police en a placé plusieurs en garde à vue, mais le Procureur n'a pas jugé utile de les poursuivre ...!

Conclusion : Le pire n'est pas encore là, mais il peut arriver. La CGT au nom de ses valeurs et forte de son histoire prendra toute sa place dans ce nécessaire combat. Elle le mènera, tant au nom de la morale et du droit, qu'au nom de la défense des intérêts du monde du travail.

Le relèvement du minimum de pension pour les veuves et veufs des IEG, bloqué par le Gouvernement.

Lors de la négociation salariale du printemps 2023, les Employeurs avaient donné leur accord pour la revalorisation du "salaire minimum de référence" qui sert de calcul pour le minimum de pension. Actuellement au NR 80, les Employeurs avaient accepté de le porter au NR 100.

Pour rappel, la revendication CGT est de le porter au NR 110.

Depuis, calme plat du côté des Ministères de Tutelle pour faire paraître les textes officiels...

Relancée à plusieurs reprises par la CGT, la Tutelle "attend d'éventuelles autres modifications complémentaires...". Ainsi revaloriser, le montant du coefficient dans le Statut existant paraît bien compliqué ! La CGT avait demandé que cette modification soit intégrée dans celles apportées, suite à la loi scélérate de juillet 2023 sur la réforme des retraites.

Décidément le Gouvernement est plus prompt à tailler dans les conquits sociaux, qu'à augmenter les minima de pension...

A suivre..

Loi immigration, la loi de la honte au Pays des Droits de l'Homme

Toute « honte bue », la Macronie a réussi à faire passer, après un pitoyable spectacle parlementaire, une loi discriminatoire et xénophobe avec les voix de la Droite et de l'extrême Droite.

Comme la CGT, de nombreuses Associations humanitaires, organisations syndicales et politiques dénoncent ce vote de la honte et se mobilise pour empêcher la publication des décrets d'application de cette loi abjecte qui déshonore notre pays.

Le Conseil Constitutionnel a été saisi. Déjà 32 Conseils Départementaux ont annoncé leur refus d'appliquer ces mesures sur leur Territoire.

**Des mobilisations sont prévues dans les semaines à venir...
Pour la CGT c'est toujours la fraternité
entre les Hommes, entre les Travailleurs, entre les Exploités.**

**Donnez de la force à vos exigences
Contactez-nous - Rejoignez la CGT RETRAITE(E) S**

**Rappel : 66 % de la cotisation syndicale est déductible des impôts
Si vous êtes non-imposable, un chèque du même pourcentage vous sera adressé par le Fisc.**

Bulletin de contact et de syndicalisation

Je souhaite prendre contact

Je souhaite me syndiquer

Nom et prénom, adresse postale, tél, mail.....

Bulletin à retourner au Syndicat CGT de l'Énergie Vienne/Deux-Sèvres...
74 Rue de Bourgogne 86000 POITIERES ou par mail : cgt.retraites8679@gmail.com
Seul le Syndicat CGT Énergie Vienne/Deux-Sèvres informe périodiquement
les Retraité(e)s et Veuves, quel que soit leur appartenance syndicale.

Ce journal est réalisé grâce aux cotisations des syndiqués CGT